



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Ministère du logement et de la ville

Direction départementales des
affaires sanitaires et sociales
Direction

Lille le 5 juin 2009

tél : 03.20.18.37.52 -
fax : 03.20.52.75.70 -
mél : sebastien.ngugen@sante.gouv.fr

OBJET - Grippe émergente A/H1N1 : dotation des professionnels de santé libéraux en masques de protection

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'épidémie de grippe émergente A/H1N1, les professionnels de santé libéraux sont susceptibles de prendre en charge des cas suspects. Afin d'assurer leur protection, ils doivent utiliser en priorité les kits de protection distribués en 2007. Nous organisons également une distribution pour ceux qui n'ont pas été pourvus ou qui sont nouvellement installés.

Chaque professionnel de santé demandeur peut recevoir de 20 à 30 masques FFP2 et 50 masques chirurgicaux. Il s'agit d'une mesure préventive qui s'inscrit dans la durée.

L'approvisionnement s'effectue au sein des 3 sites suivants :

- CAMBRAI

Entreprise NETS

Avenue de l'Europe

Z.I Cantimpre

Ouvert 20h/24, 7j/7

06.98.01.66.97. M Lefel, dirigeant

06.98.01.46.13. M. Girard, associé

- PETITE SYNTHE rue des scieries, ouverture de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

- LILLE: 08H00 / 12H00 & 14H00 / 19H00 du Lundi au Vendredi

Il est nécessaire de téléphoner au gardien à son arrivée. Afin de faciliter la distribution des masques sur LILLE, l'équipe du Port fluvial a accepté la diffusion de ses numéros de téléphone portable. Cela permet aux professionnels d'annoncer leur venue et diminue d'autant leur temps d'attente (inférieur à 10 minutes).

06.09.17.18.11.

06.10.74.88.18.

06.12.22.52.30.

Vous remerciant par avance pour la diffusion de ce message à l'ensemble des professionnels de santé, je vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Le directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales,

Pierre PRUEL

Adresse postale : Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales - B P 2008 - 59011 LILLE Cedex